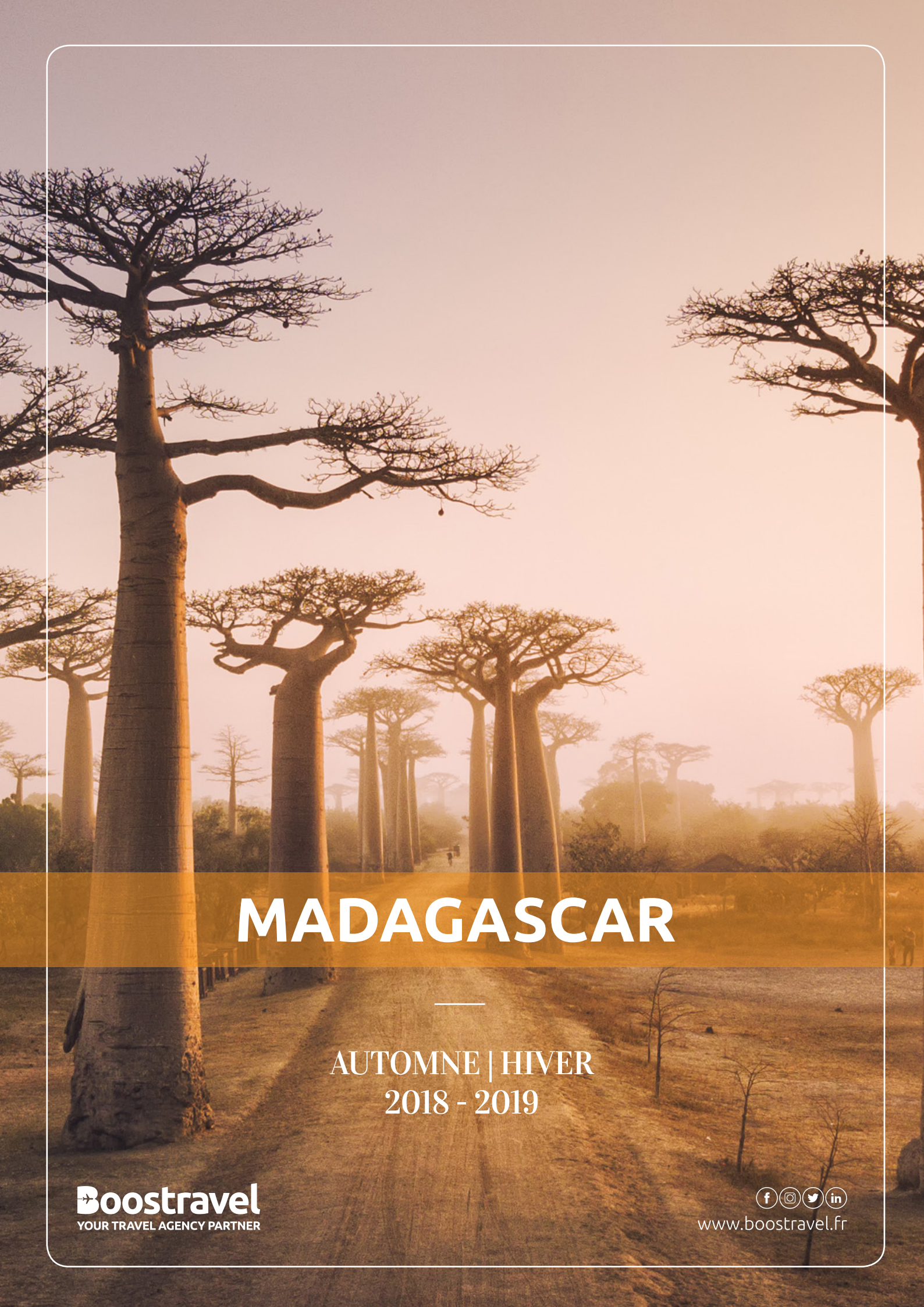




MADAGASCAR

AUTOMNE | HIVER
2018 - 2019

Boosttravel
YOUR TRAVEL AGENCY PARTNER



www.boosttravel.fr





*Route du Sud
et Pangalanes*

—

*Route du Sud
avec Vol Interieur*

—

Route du Sud

Route du Sud et Pangalanes

13 Jours / 11 Nuits

Visite du village du Père Pedro / Tourisme Solidaire / La descente au sud par la Nationale 7 pour une première découverte de Madagascar / Découverte du Canal des Pangalanes / Traversée de paysages très variés / Dégustation de foie gras local / Découverte des hauts plateaux avec ses rizières luxuriantes / Découverte des villages et rencontre avec des villageois / Visite de l'unique plantation de thé de Madagascar / Richesse de la faune et la flore dans tous les parcs nationaux / Découverte de la forêt de baobabs.

Tout au long de cette belle aventure australe, nous vous invitons à découvrir cette Ile Continent véritable mosaïque de paysages, peuplée de 18 ethnies ayant conservées chacune leur us et coutumes... Ainsi les Hauts-plateaux vont dérouler devant vous, une succession de paysages assez tourmentés dans une foule d'architectures traditionnelles marquée de la main de l'homme. Suivra de façon étonnante, un paysage plus africain, fait de baobabs et de cactus qui s'ouvre sur un plateau lunaire : l'Horombé, pour se terminer sur le très impressionnant massif de l'Isalo : massif de grès formant un système de canyons entrecroisés.

1^{er} JOUR

PARIS / ANTANANARIVO

Rendez-vous des participants à l'aéroport.

✂ **Décollage** à destination d'Antananarivo.

Prestations à bord.

✂ **Arrivée**, accueil par votre guide et transfert à l'hôtel.

🏠 **Nuit à l'hôtel - Les 3 Métis - 2*** (ou similaire).

2^{ème} JOUR

🕒 3h30

ANTANANARIVO / ANDASIBE (160 KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

La ville s'étend, majestueuse, au-delà des collines.

Au lever du soleil et en fin de journée, les douces couleurs évoquent celles de tous les villages qui entourent les douze collines sacrées entre lesquelles s'étend la capitale de Madagascar. Tour panoramique de la ville, visite notamment du Palais de la Reine. Puis continuation vers Alasora, visite de l'atelier de Dieu Donné et Violette ; il s'agit d'un atelier de ferronnerie dont les employés sont des anciens sans abris, des handicapés et des femmes abandonnés.

🍽 **Déjeuner** à Moramanga.

Continuation vers Andasibe. Visite guidée de la réserve privée de Vakona Forest Lodge, à la découverte de l'habitat naturel des grands lémuriniens de Madagascar, ainsi que de plusieurs espèces animales. Installation à l'hôtel.

🍽 **Dîner.**

🏠 **Nuit à l'hôtel : Lemurs Lodge 2*** (ou similaire).

3^{ème} JOUR

🕒 5h00

ANDASIBE / ANKANIN'NY NOFY (155 KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

🍽 **Déjeuner** en cours de route.

Route pour Manambato et embarquement en bateau (1h de traversée environ) à travers le canal des Pangalanes jusqu'au village d'Ankanin'ny Nofy. Installation pour 2 nuits.

🍽 **Dîner.**

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

Pangalanes Jungle Nofy 2* (ou similaire).

4^{ème} JOUR

ANKANIN'NY NOFY / CANAL DES PANGALANES / ANKANIN'NY NOFY

🍽 **Petit déjeuner à l'hôtel.**

Départ pour une excursion authentique sur le célèbre Canal des Pangalanes, un canal aménagé au début du XX^{ème} siècle, plus de 700 km de canaux, le long de l'océan Indien. Découverte des actions menées par l'Association Razan'ny Vohibola, dans le domaine de la distillerie d'huile essentielle de Niaouli, de Cannelle et de Gingembre sauvage. Ce projet servira dans l'intérêt des villageois. L'association Razan'ny Vohibola, permet aux populations locales l'obtention et l'exploitation intelligente de la forêt primaire de Vohibola, sans la dégrader, et dans le but de lutter contre la déforestation massive, de lutter contre la pauvreté et de relever le niveau de vie socio-économique des populations dans les quatre villages concernés, dont Andranokoditra, Tampina, Topiana et Tanambao. Boosttravel reverse 20€ par voyageur au profit de

l'action menée par l'Association Razan'ny Vohibola, dans le domaine de la protection et la préservation totale de leur forêt primaire, dans les projets des 4 villages, telle la distillerie, etc... Visite des villages des pêcheurs d'Andranokoditra où la vie dépend du canal et de la forêt littorale.

Cette localité s'élance actuellement dans le développement de l'écotourisme, de l'artisanat et de la valorisation rationnelle des ressources. (huiles essentielles, apiculture...).

🍽 **Déjeuner** pique-nique sur une île avec possibilité de baignade et balade libre. Retour à votre hôtel. Visite de la réserve Vohibola, juste derrière l'hôtel. Cette réserve fait encore partie des forêts primaires de Madagascar. On peut y découvrir différentes espèces de la faune et la flore telles la plus petite grenouille, le plus petit caméléon, 4 variétés de lémuriniens diurnes et nocturnes, des crocodiles, et des arbres endémiques dont «l'humbertiodendron».

🍽 **Dîner.**

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- Pangalanes Jungle Nofy 2* (ou similaire).

5^{ème} JOUR

🕒 7h00

ANKANIN'NY NOFY / ANTANANARIVO (275 KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

Départ pour Antananarivo.

🍽 **Déjeuner** à Andasibe.

Passage dans la cité forestière de Moramanga et visite de son musée historique. Continuation vers Mandraka Biodiversité, issu de la reconversion d'une ancienne exploitation forestière dans l'écotourisme à l'heure où l'écologie devient un enjeu majeur. Arrêt récréation. Arrivée à Antananarivo.

🍽 **Dîner.**

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- Trano Bongo 3* (ou similaire).

6^{ème} JOUR

🕒 5h00

ANTANANARIVO / ANDRALANITRA / ANTSIRABE (225 KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

Matinée consacrée à la découverte de la cité d'Akamasoa.

AKAMASOA «les bons amis» : une association humanitaire malgache qui a été créée par le Père Pedro OPEKA en 1989. Une série de village construit autour de la décharge municipale. Elle a pour but d'assurer la réhabilitation humaine et la réinsertion économique et sociale des plus pauvres. Rencontre avec les familles extraites des pires taudis, des rues et des tas



d'ordures de la capitale, qui vivent actuellement du fruit de leur travail et de leurs efforts.

Boostravel reverse 20 € par voyageur au profit de l'action menée par le Père Pedro.

Continuation vers Behenjy.

🍽️ Déjeuner avec dégustation de foie gras local.

Départ vers Ambatolampy.

Capitale de l'aluminium à Madagascar, car toutes les casseroles y sont construites, Ambatolampy profile sa silhouette sur l'horizon bleuté de l'Ankaratra à 1500 m d'altitude. Visite de la fabrique de marmites en aluminium qu'on retrouve dans tous les foyers malgaches. Continuation vers Antsirabe, station thermique appelée «la Vichy malgache», à 500 1 m d'altitude. A 170 Km de Tana, située au milieu d'une plaine fertile entourée des hautes montagnes, en moyenne autour de 500 2 m d'altitude, dans une zone de volcanisme récent. Antsirabe est une station thermique, on l'appelle «la ville d'eau», devenue une ville économique très importante, réputée pour ses produits frais et son eau minérale «visy gasy». Arrivée et installation à l'hôtel.

🍽️ Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Flower Palace 2*** (ou similaire).

7ème JOUR

🕒 4h45

ANTSIRABE / RANOMAFANA (225 KM, 4H45)

🍽️ Petit déjeuner.

Découverte de la ville en « posy-posy », pousse-pousse locaux. Visite de l'atelier des miniatures et de l'atelier de fabrication de tissus en broderies, et de nappes de tables. Départ pour Ranomafana, en passant par le territoire Bara, un peuple de pasteurs semi-nomades des plateaux du sud de Madagascar.

🍽️ Déjeuner en cours de route. Arrivée et installation à l'hôtel.

🍽️ Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Centrest 2*** (ou similaire).

8ème JOUR

🕒 2h30

RANOMAFANA – FIANARANTSAO – SAHAMBAVY (90 KM)

🍽️ Petit déjeuner.

Visite de la réserve de Ranomafana, au cœur de la forêt primaire, réserve nationale très riche en faune, par une route de montagne bordée de végétation typique du sud-est malgache.

Promenade dans le parc et observation de nombreux lémuriers. A 60 km à l'est de Fianarantsoa (2h30 en voiture), la route est défoncée mais praticable. Parc national près d'une petite cascade d'eau chaude, enfoui dans une végétation exubérante, qui possède une des plus grande réserve, forêt primaire de type humide tropicale; une foule de plantes et d'arbres endémiques y ont élu domicile, ainsi que de nombreuses races de lémuriers.

Route pour Ambositra avec arrêt à Ambatovaky, visite d'un village de forgerons.

🍽️ Déjeuner au village dans un restaurant local.

Continuation vers la ville de Fianarantsoa à la rencontre d'un autre groupe ethnique BETSILEO.

🍽️ Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Lac Hôtel 2*** (ou similaire).

9ème JOUR

🕒 6h00

SAHAMBAVY / FIANARANTSAO / RANOHIRA (270 KM)

🍽️ Petit déjeuner.

Départ pour rejoindre la ville de Fianarantsoa en sillonnant une route de montagne bordée de végétation typique du sud-est malgache.

Premier arrêt pour la visite de la seule plantation de thé de Madagascar à Sahambavy

Continuation pour Fianarantsoa, visite de la ville, et notamment du laboratoire photo du célèbre photographe Pierrot Men. Pierrot Men, né de père chinois et de mère franco-malgache, vit à Fianarantsoa où il dirige un laboratoire photographique (Labo Men). Pierrot Men expose chaque année ses photographies

dans les principales villes de Madagascar, en Europe, en Afrique et aux États-Unis. Il a, en particulier, exposé aux rencontres de Bamako en 1991. Il est également lauréat du prix Leica Mothers Jones de San Francisco en 1995 et a obtenu la médaille d'or aux Jeux de la Francophonie de 1997, à Antananarivo. Continuation du voyage vers Ranohira. Arrêt à Ambalavao. Visite de l'atelier de fabrication du papier Antemoro. La fabrique de papier Antemoro produit ce papier artisanal qui, une fois séché, est décoré à base de pétales de fleurs elles-mêmes séchées : artisanat rare, du papier à lettre à l'abat-jour. Toute la chronologie de cet artisanat est visible sur place. Possibilité d'acheter des étoles en soie sauvage (40 € environ).

🍽️ Déjeuner à Ambalavao et traversée du plateau de l'Horombe. Arrivée à Ranohira.

🍽️ Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Satrana Lodge 2*** (ou similaire).

10ème JOUR

🕒 4h00

RANOHIRA, Parc de l'Isalo.

🍽️ Petit déjeuner.

Transfert jusqu'au pied du massif de l'Isalo pour découvrir les impressionnants paysages du parc national : profonds canyons, pics déchiquetés, rochers au nom évocateur, déserts de pierre, plateaux semés de cratères. C'est aussi une terre sacrée où les rochers abritent des sépultures. Randonnée, sans difficulté particulière. En fonction de la saison et de l'accès des pistes menant au parc, aménagement d'une à deux visites parmi lesquelles: la piscine naturelle (piscine alimentée par une mini cascade, véritable oasis dans l'encoignure de deux falaises ruiniformes à l'ombre des pandanus), la fenêtre de la Reine, les canyons, la cascade des nymphes. Possibilité de baignade (prévoir serviette et maillot de bain).

🍽️ Déjeuner champêtre dans la forêt de Tapia, écosystème endémique de Madagascar. Promenade vers les baobabs nains, particularité du massif. Retour à pied jusqu'à votre véhicule pour se rendre près de « la fenêtre de l'Isalo », roche percée à travers laquelle on peut voir le coucher du soleil. Retour à l'hôtel pour profiter de la piscine, massage et spa, etc...

🍽️ Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Satrana Lodge 2*** (ou similaire).

11ème JOUR

🕒 5h00

RANOHIRA / FIANARANTSAO (245 KM)

🍽️ Petit déjeuner.

Départ vers Fianarantsoa, lieu de passage obligé de la région haute Matsiatra.

Centre catholique et académique de Madagascar, Fianarantsoa est aujourd'hui le chef-lieu administratif d'une des 6 provinces malgaches, au cœur d'une région riche en riz, thé et cultures maraîchères.

Arrêt en cours de route et visite de la réserve d'Anja, gérée par la population locale, magnifiquement forêt sèche au pied d'énormes dômes granitiques, pour voir les lémuriers « Lemur Catta » et les caméléons.

🍽️ Déjeuner en cours de route.

Visite de la Haute Ville qui est le patrimoine mondial de Fianarantsoa, située sur une colline surplombant la ville en contrebas, constituée d'un entrelacement de petites maisons en toit de tuiles de ruelles en pavées et de nombreuses églises. Installation à l'hôtel.

🍽️ Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Zomatel 3*** (ou similaire).

12ème JOUR

🕒 8h00

FIANARANTSAO - ANTANANARIVO (405 KM)

🍽️ Petit déjeuner.

Départ vers Antananarivo.

Continuation sur les hauts plateaux.

Arrêt à la découverte du recyclage local à partir des matières récupérées dans les usines laitières et la corne de zébu.

🍽️ Déjeuner à Antsirabe. Continuation dans l'après-midi dans la ville des milles. Passage à l'hôtel pour vous changer.

🍽️ Collation.

🏠 Transfert vers l'aéroport.

13ème JOUR

🕒 4h00

ANTANANARIVO / PARIS

Assistance aux formalités d'enregistrement.

✈️ Envol à destination de la France.

Nuit en vol.

🍽️ Petit déjeuner à bord.

✈️ Arrivée à Paris.

GRILLES TARIFAIRES

MADAGASCAR: ROUTE DU SUD ET PANGALANES - 13 JOURS/11 NUITS

AVEC VOLS

L'ordre des visites peut être modifié tout en respectant le contenu du programme.

PAR PERSONNE – individuels départs garantis – TTC

DATE	PRIX	DATE	PRIX
28/03/2019 au 09/04/2019	2 580 €	23/08/2019 au 04/09/2019	2 780 €
24/04/2019 au 06/05/2019	2 580 €	20/09/2019 au 02/10/2019	2 580 €
19/05/2019 au 31/05/2019	2 580 €	11/10/2019 au 23/10/2019	2 580 €
14/06/2019 au 26/06/2019	2 580 €	22/11/2019 au 04/12/2019	2 580 €
05/07/2019 au 17/07/2019	2 780 €		

Notre prix comprend :

Le transport aérien Paris/Antananarivo/Paris sur vols réguliers Air France. / Les taxes d'aéroport 275 € (à ce jour). / L'accueil personnalisé Boosttravel à l'arrivée à l'aéroport. / Les services d'un guide accompagnateur parlant français pendant le circuit. / Le transport terrestre en autocar climatisé (limité à 18 pax). / L'hébergement pendant 11 nuits en chambre ½ DBL en hôtels 2* et 3* / La pension complète du petit déjeuner du J2 au dîner du J12 (hors boissons). / La visite des sites comme indiquée au programme. / Un montant de 20 € reversé à l'Association Humanitaire. / L'assistance départ aéroport à Antananarivo.

Notre prix ne comprend pas :

Les frais de visa à payer sur place 35€ . / Le supplément Chambre Individuelle 380 € . / Les repas et boissons non mentionnés. / Les frais personnels, les pourboires aux guides, chauffeur, porteurs (à considérer). Les assurances assistance, rapatriement et annulation, bagages 2,5%. / Pré-post acheminement villes desservies par Air France 160 € TTC.

Mis à jour le 05/10/2018

La descente au sud par la Nationale 7 pour une première découverte de Madagascar / Traversée de paysages très variés / Dégustation de foie gras local / Découverte des hauts plateaux avec ses rizières luxuriantes / Visite de la ville d'Antsirabe en pousse-pousse / Visite d'un vignoble / Découverte des villages et rencontre avec les villageois / Visite de l'unique plantation de thé de Madagascar / Richesse de la faune et la flore dans tous les parcs nationaux / Découverte de la forêt de baobabs / Visite du village du Père Pedro, tourisme solidaire.

Tout au long de cette belle aventure australe, nous vous invitons à découvrir cette Ile Continent véritable mosaïque de paysages, peuplée de 18 ethnies ayant conservées chacune leur us et coutumes.... Ainsi les Hauts-plateaux vont dérouler devant vous, une succession de paysages assez tourmentés dans une foule d'architectures traditionnelles marquée de la main de l'homme. Suivra de façon étonnante, un paysage plus africain, fait de baobabs et de cactus qui s'ouvre sur un plateau lunaire : l'Horombé, pour se terminer sur le très impressionnant massif de l'Isalo : massif de grès formant un système de canyons entrecroisés. Cette extraordinaire traversée «sahélienne» vous laissera à Tuléar, d'où vous continuez jusqu'à Ifaty : dans les pays Vezo.

1^{er} JOUR

PARIS / ANTANANARIVO

Rendez-vous des participants à l'aéroport.

✈ **Décollage** à destination d'Antananarivo. Prestations à bord.

✈ **Arrivée**, accueil par votre guide et transfert à l'hôtel.

🏠 **Nuit à l'hôtel.** - **Les 3 Métis 2*** (ou similaire).

2^{ème} JOUR

🕒 3h30

ANTANANARIVO / AMBATOLAMPY / ANTISRABE (170 KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

La ville s'étend, majestueuse, au-delà des collines. Au lever du soleil et en fin de journée, les douces couleurs évoquent celles de tous les villages qui entourent les douze collines sacrées entre lesquelles s'étend la capitale de Madagascar. Départ pour la découverte des Hautes Terres centrales, des rizières en terrasse, des maisons de brique. Premier arrêt à Behenjy pour une dégustation de foie gras local.

🍽 **Déjeuner.** Route vers le sud jusqu'aux portes du massif de l'Ankaratra. A 69Km d'Antananarivo, première étape de la route Sud: Ambatolampy. Capitale de l'aluminium à Madagascar, car toutes les casseroles y sont construites, Ambatolampy profile sa silhouette sur l'horizon bleuté de l'Ankaratra à 1500m d'altitude. Arrivée à Ambatolampy. Visite de la fabrique de marmites en aluminium qu'on retrouve dans tous les foyers malgaches.

Continuation vers Antsirabe, station thermale appelée «la Vichy malgache», à 1500m d'altitude. A 170 Km de Tana, située au milieu d'une plaine fertile entourée des hautes montagnes, en moyenne autour de 2 500m d'altitude, dans une zone de volcanisme récent. Antsirabe est une station thermale, on l'appelle «la ville d'eau», devenue une ville économique très importante, réputée pour ses produits frais et son eau minérale «visy gasy».

Arrivée et installation à l'hôtel.

🍽 **Dîner.**

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- **Royal Palace 2*** (ou similaire).

3^{ème} JOUR

🕒 1h00

ANTISRABE / BETAFO / ANTISRABE (44 KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

Départ pour une visite du petit marché aux bestiaux «Tsena Sabotsy» ou «Marché Samedi». Puis transfert pour Betafo en prenant la RN 34, à 22km à l'ouest, région agricole d'Antsirabe. Balade aux environs de Betafo : découverte de ses incomparables paysages typiques, ses activités quotidiennes, ses habitations, ses us et coutumes. Découverte de «la pierre par hasard» des forgerons.

🍽 **Déjeuner** malgache. Retour à Antsirabe. Visite d'une «école de brousse» sur la route d'Ambositra.

🍽 **Dîner.**

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- **Royal Palace 2*** (ou similaire).

4^{ème} JOUR

🕒 4h45

ANTSIRABE / AMBOSITRA / RANOMAFANA (255 KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

Visite de la ville en pousse-pousse.

Route vers Ambositra en passant par des cultures en terrasse. Du haut de ses 1 350 mètres, la ville arbore un décor typique des Hautes Terres: des rizières en terrasse, des forêts d'eucalyptus, des champs à perte de vue. Elle est aussi le berceau de l'artisanat malgache, inscrit au patrimoine culturel mondial: travail de bois précieux et de la corne de zébu. Ambositra est également une région riche en histoire. Les souverains de la dynastie des Mpanalina se sont succédés dans cette région, devenue aujourd'hui un endroit où cohabitent pacifiquement les Betsileo, Merina, Bara et Tanala. Situé à 5 km à l'Ouest de l'actuelle ville et trônant majestueusement sur une altitude de 1 865 m, le palais d'Ambositra est l'un des sites touristiques les plus importants. C'est une fidèle reconstitution du vrai «Rova» détruit par Radama I en 1 811. Arrivée à Ambositra, capitale de l'artisanat du bois, en fin de matinée.

Découverte de la vie quotidienne des gens du village, les us et coutumes, l'architecture des hautes terres. Visite des boutiques de sculpteurs sur bois.

🍽 **Déjeuner** animé par un groupe de musique traditionnelle dans un restaurant malgache.

Continuation vers RANOMAFANA PARC NATIONAL.

Arrivée et installation à l'hôtel.

🍽 **Dîner.**

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- **Centrest 2*** (ou similaire).

5^{ème} JOUR

🕒 2h30

RANOMAFANA / FIANARANTSAO / SAHAMBAY (90 KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

Visite de la réserve de Ranomafana, au cœur de la forêt primaire, réserve nationale très riche en faune, par une route de montagne bordée de végétation typique du sud-est malgache. Promenade dans le parc et observation de nombreux lémuriers. A 60km à l'est de Fianarantsoa (2h30 en voiture), la route est défoncée mais praticable. Parc national près d'une petite cascade d'eau chaude, enfoui dans une végétation exubérante, qui possède une des plus grande réserve, forêt primaire de type humide tropicale; une foule de plantes et d'arbres endémiques y ont élu domicile, ainsi que de nombreuses races de lémuriers.

🍽 **Déjeuner** au village dans un restaurant local.

Visite d'un village Tanala. Les villageois vous présenteront une danse typique Tanala : le Dombolo, danse folklorique avec des bambous.

Continuation vers la ville de Fianarantsoa à la rencontre d'un autre groupe ethnique BETSILEO.

🍽 **Dîner.**

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- **Lac Hôtel 2*** (ou similaire).

6^{ème} JOUR

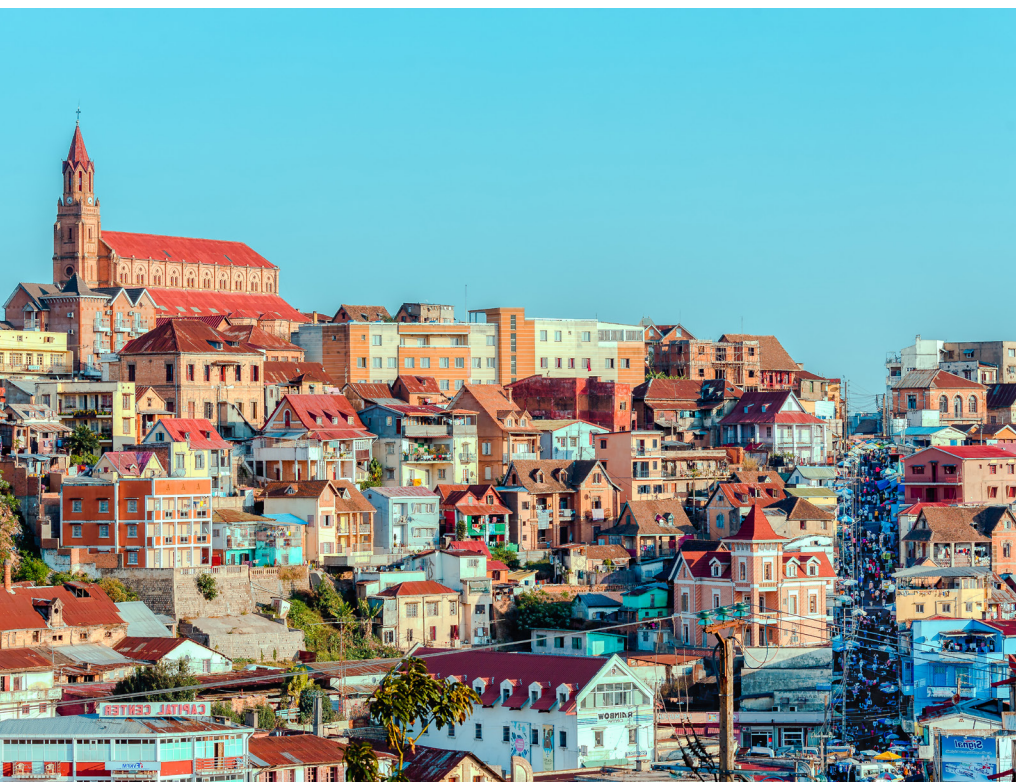
🕒 0h45

SAHAMBAY / FIANARANTSAO (25KM)

🍽 **Petit déjeuner.**

Départ pour rejoindre la ville de Fianarantsoa en sillonnant une route de montagne bordée de végétation typique du sud-est malgache.

Premier arrêt pour la visite de la seule plantation de thé de Madagascar à Sahambavy puis continuation à l'atelier Berma pour la découverte de la poterie locale. Arrivée à Fianarantsoa, passage dans le marché du Zoma, puis découverte de la vieille ville, patrimoine mondial de Fianarantsoa, située sur une colline surplombant la ville en contrebas, constituée d'un entrelacement des petites maisons en toits de tuiles, de ruelles pavées et de nombreuses églises.



Continuation du voyage vers Ikianjasoa ou « la Cour d'Isao », une ancienne place forte occupée par le roi qui est entourée de fosses pour des raisons de sécurité. Rabolobolo est le dernier roi qui s'y est installé.

🍽 Déjeuner en ville.

La découverte de la ville se termine par le célèbre point de vue nous permettant d'avoir une vue panoramique de la ville.

🍽 Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Zomatel 2*** (ou similaire).

7^{ème} JOUR

🕒 4h30

FIANARANTSAO / AMBALAVAO / RANOHIRA (280KM)

🍽 Petit déjeuner.

Route vers Ambalavao vers le sud jusqu'à Soaindrana, là où s'effectue la visite d'un vignoble datant de l'époque coloniale et installé par des Français avec des cépages du bordelais. Arrivée à Ambalavao.

Visite de l'atelier de fabrication du papier Antemoro. La fabrique de papier Antemoro produit ce papier artisanal qui, une fois séché, est décoré à base de pétales de fleurs elles-mêmes séchées : artisanat rare, du papier à lettre à l'abat-jour. Toute la chronologie de cet artisanat est visible sur place. Possibilité d'acheter des étoles en soie sauvage (40€ environ).

🍽 Déjeuner au restaurant avec une dégustation de vins locaux Lazan'ny Betsileo. Route pour Ranohira. Arrêt en cours de route et visite de la réserve d'Anja, gérée par la population locale, magnifique forêt sèche au pied d'énormes dômes granitiques, pour voir les lémuriniens « Lemur Catta » et les caméléons.

Continuation sur la légendaire Route Nationale 7, en direction la ville d'Ihosa, en passant par le pays Bara et le plateau ruiniforme de l'Horombe, aux espaces désertiques. Ranahohira est un tout petit village, à l'orée du massif de l'Isalo, base des randonnées. Arrivée à Ranohira en fin d'après-midi.

🍽 Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Relais de la Reine 4*** (ou similaire)

8^{ème} JOUR

RANOHIRA, Parc de l'Isalo

🍽 Petit déjeuner.

Transfert jusqu'au pied du massif de l'Isalo pour découvrir les impressionnants paysages du parc national : profonds canyons, pics déchiquetés, rochers au nom évocateur, déserts de pierre, plateaux semés de cratères. C'est aussi une terre sacrée où les rochers abritent des sépultures.

Randonnée, sans difficulté particulière. En fonction de la saison et de l'accès des pistes menant au parc, aménagement d'une à deux visites parmi lesquelles : la piscine naturelle (piscine alimentée par une mini cascade, véritable oasis dans l'encoignure de deux falaises ruiniformes à l'ombre des pandanus), la fenêtre de la Reine, les canyons, la cascade des nymphes. Possibilité de baignade.

(prévoir serviette et maillot de bain).

🍽 Déjeuner champêtre dans la forêt de Tapia, écosystème endémique de Madagascar.

Promenade vers les baobabs nains, particularité du massif. Retour à pied jusqu'à votre véhicule pour se rendre près de « la fenêtre de l'Isalo », roche percée à travers laquelle on peut voir le coucher du soleil.

Retour à l'hôtel pour profiter de la piscine, massage et spa, etc...

🍽 Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Relais de la Reine 4*** (ou similaire).

9^{ème} JOUR

🕒 4h45

RANOHIRA / TULEAR / IFATY (265 KM)

🍽 Petit déjeuner.

Route pour Tuléar, paysage désertique où la végétation, très pauvre, est constituée de plantes épineuses.

Traversée de villages de chercheurs de pierres précieuses dont le plus connu est Ilakaka, la ville du saphir. Premier aperçu des baobabs et passage au pays des Mahafaly. Arrivée à Tuléar et déjeuner local en ville. Tuléar, ville portuaire sous le tropique du capricorne. Tuléar reste le point de départ des excursions dans le sud profond à la

découverte d'une brousse sauvage. Continuation vers Ifaty. A 28 km de Tuléar, Ifaty est un village de pêcheurs face à la baie majestueuse à l'eau turquoise, endroit idéal pour la détente et la plongée, loin de toute civilisation (bien que Tuléar ne soit qu'à 1 heure 30 de route). Visite en cours de route de la forêt de Baobab de Mangily, pour mieux comprendre la formation végétale dans le sud de Madagascar.

Arrivée et installation à l'hôtel.

🍽 Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **La Mira de Madiorano 3*** (ou similaire).

10^{ème} JOUR

IFATY

🍽 Petit déjeuner.

Le matin, balade en pirogue à voile ou à balancier avec des pêcheurs nomades vezo ; possibilité de baignade sur la barrière de corail, snorkelling...

Puis continuation vers le village des pêcheurs, visite du lieu incluant l'école, un moment pour gratifier les écoliers de crayons, stylos, cahiers, sans aucune obligation. Retour à l'hôtel.

🍽 Déjeuner. Après-midi libre en bord de mer. Possibilité d'activités libres, avec participation, à réserver et à régler sur place (plongée, snorkelling, balade en pirogue). Apéritif accompagné d'un spectacle folklorique, le temps d'admirer le coucher du soleil sur le Canal du Mozambique.

🍽 Dîner langouste en fonction des arrivages.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **La Mira de Madiorano 3*** (ou similaire).

11^{ème} JOUR

🕒 1h20

IFATY / TULEAR / ANTANANARIVO

🍽 Petit déjeuner.

Transfert à l'aéroport de Tuléar.

🍽 Déjeuner à Tuléar ou Antananarivo, suivant l'horaire du vol. Envol pour Antananarivo.

Arrivée et, en fonction des horaires de vol, visite du Marché de la Digue.

🍽 Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

- **Chat'O Park Hôtel 3*** (ou similaire).

12^{ème} JOUR

🕒 2h00

ANTANANARIVO / ANDRALANITRA / ANTANANARIVO (22 KM)

🍽 Petit déjeuner.

Visite de la ville d'Antananarivo en « 2 CV », passage par l'avenue de l'indépendance, puis le Lac Anosy et son ange qui est un monument saluant la mémoire des soldats morts pour la France durant la première guerre mondiale, puis montée au Palais.

Puis découverte de la cité d'Akamasoa.

AKAMASOA « les bons amis » : une association humanitaire malgache qui a été créée par le Père Pedro OPEKA en 1989. Une série de village construit autour de la décharge municipale. Elle a pour but d'assurer la réhabilitation humaine et la réinsertion économique et sociale des plus pauvres. Rencontre avec les familles extraites des pires taudis, des rues et des tas d'ordures de la capitale, qui vivent actuellement du fruit de leur travail et de leurs efforts.

🍽 Déjeuner local sur place.

Retour à Antananarivo.

Day use et collation.

Transfert vers l'aéroport.

🍽 Dîner.

🏠 Nuit à l'hôtel.

13^{ème} JOUR

ANTANANARIVO / PARIS

🍽 Assistance aux formalités d'enregistrement et envol à destination de la France.

🏠 Nuit en vol.

🍽 Petit déjeuner à bord.

✂ Arrivée à Paris.



GRILLES TARIFAIRES

MADAGASCAR: ROUTE DU SUD (avec vol intérieur) - 13 JOURS/11 NUITS

AVEC VOLS

L'ordre des visites peut être modifié tout en respectant le contenu du programme.

GRILLE TARIFAIRE | PAR PERSONNE – individuels départs garantis – TTC

DATE	PRIX	DATE	PRIX
28/03/2019 au 09/04/2019	2 250 €	23/08/2019 au 04/09/2019	2 450 €
24/04/2019 au 06/05/2019	2 250 €	20/09/2019 au 02/10/2019	2 250 €
19/05/2019 au 31/05/2019	2 250 €	11/10/2019 au 23/10/2019	2 250 €
14/06/2019 au 26/06/2019	2 250 €	22/11/2019 au 04/12/2019	2 250 €
05/07/2019 au 17/07/2019	2 450 €		

Notre prix comprend :

Le transport aérien Paris/Antananarivo/Paris sur vols réguliers Air France. / Les taxes d'aéroport 275 € (à ce jour). / L'accueil personnalisé Boosttravel à l'arrivée à l'aéroport. / Les services d'un guide accompagnateur parlant français pendant le circuit. / Le transport terrestre en autocar climatisé (limité à 18 pax). / L'hébergement pendant 11 nuits en chambre ½ DBL en hôtels 2* et 3* / La pension complète du petit déjeuner du J2 au dîner du J12 (hors boissons). / La visite des sites comme indiquée au programme. / Un montant de 20 € reversé à Association Humanitaire. / L'assistance départ aéroport à Antananarivo.

Notre prix ne comprend pas :

Les frais de visa à payer sur place 35 €. / Le supplément Chambre Individuelle 380 €. / Les repas et boissons non mentionnés. / Les frais personnels, les pourboires aux guides, chauffeur, porteurs (à considérer). Les assurances assistance, rapatriement et annulation, bagages 2,5%. / Pré-post acheminement villes desservies par Air France 160 € TTC.

Mis à jour le 05/10/2018

GROUPE

PRIX NETS FORFAITAIRES PAR PERSONNE - BASE DE REALISATION 16 PERSONNES

DATE	PRIX	DATE	PRIX
Du 1 ^{er} janvier au 24 mars Du 26 mai au 24 juin	1 325 €	Du 25 mars au 25 mai Du 25 juin au 31 décembre	1 370 €

Tarif Air France à titre indicatif au départ de Paris
Hors scolaires : 800 € TTC tarif plancher

NOTRE PRIX COMPREND :

- L'accueil personnalisé Boosttravel à l'arrivée à l'aéroport
- Les services d'un guide accompagnateur parlant français pendant le circuit
- Le transport terrestre en autocar climatisé (limité à 20 pax)
- Le vol intérieur Tuléar/Antananarivo sur Air Madagascar
- L'hébergement pendant 11 nuits en chambre ½ DBL en hôtels 2*, 3*, 4* NL
- Le Day use à l'hôtel pour le dernier jour, avant de reprendre le vol
- La pension complète du petit déjeuner du J2 au dîner du J12 (hors boissons)
- La visite des sites comme indiqué au programme
- Un montant de 20 € reversé à AMB
- L'assistance départ aéroport à Antananarivo

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les taxes d'aéroport : 335 €
- Les frais de visa : 25 €
- Le supplément Chambre Individuelle : 390 €
- Les boissons
- Le forfait boissons (une ½ eau ou soft drink ou bière) : 40 €
- Les frais personnels, les pourboires aux guides, chauffeur, porteurs (à considérer)
- Les assurances assistance, rapatriement et annulation, bagages : 2,5%
- Le supplément base 12 à 15 personnes : 70 €
- Le supplément base 08 à 11 personnes : 140 €

Tarifs indicatifs à confirmer lors de la réservation sous réserve de disponibilité.
Mis à jour le 26/03/2018





Découverte des villages et rencontre avec des villageois.
Découverte de la colline sacrée d'Ambohimanga le dernier jour avant de quitter Madagascar.

Tout au long de cette belle aventure australe, nous vous invitons à découvrir cette Ile Continent véritable mosaïque de paysages, peuplée de 18 ethnies ayant conservées chacune leur us et coutumes.... Ainsi les Hauts-plateaux vont dérouler devant vous, une succession de paysages assez tourmentés dans une foule d'architectures traditionnelles marquée de la main de l'homme. Suivra de façon étonnante, un paysage plus africain, fait de baobabs et de cactus qui s'ouvre sur un plateau lunaire : l'Horombé, pour se terminer sur le très impressionnant massif de l'Isalo : massif de grès formant un système de canyons entrecroisés. Cette extraordinaire traversée «sahélienne» vous laissera à Tuléar, d'où vous continuez jusqu'à Ifaty : dans les pays Vezo.

1^{er} JOUR

PARIS / ANTANANARIVO

Rendez-vous des participants à l'aéroport.

✈ **Décollage** à destination d'Antananarivo.
Prestations à bord.

✈ **Arrivée**, accueil par votre guide
et transfert à l'hôtel.

🏠 **Nuit à l'hôtel.** - Les 3 Métais 2* (ou similaire).

2^{ème} JOUR

🕒 3h30

ANTANANARIVO / AMBATOLAMPY / ANTISRABE (170 KM)

🏠 Petit déjeuner.

La ville s'étend, majestueuse, au-delà des collines. Au lever du soleil et en fin de journée, les douces couleurs évoquent celles de tous les villages qui entourent les douze collines sacrées entre lesquelles s'étend la capitale de Madagascar. Départ pour la découverte des Hautes Terres centrales, des rizières en terrasse, des maisons de brique. Premier arrêt à Behenjy pour une dégustation de foie gras local.

🏠 **Déjeuner.** Route vers le sud jusqu'aux portes du massif de l'Ankaratra. A 69Km d'Antananarivo, première étape de la route Sud: Ambatolampy. Capitale de l'aluminium à Madagascar, car toutes les casseroles y sont construites, Ambatolampy profile sa silhouette sur l'horizon bleuté de l'Ankaratra à 1500m d'altitude. Arrivée à Ambatolampy. Visite de la fabrique de marmites en aluminium qu'on retrouve dans tous les foyers malgaches.

Continuation vers Antsirabe, station thermale appelée «la Vichy malgache», à 1500m d'altitude. A 170 Km de Tana, située au milieu d'une plaine fertile entourée des hautes montagnes, en moyenne autour de 2 500m d'altitude, dans une zone de volcanisme récent. Antsirabe est une station thermale, on l'appelle «la ville d'eau», devenue une ville économique très importante, réputée pour ses produits frais et son eau minérale «visy gasy».

Arrivée et installation à l'hôtel.

🏠 Dîner.

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- Royal Palace 2* (ou similaire).

3^{ème} JOUR

🕒 7h00

ANTISRABE / AMBOSITRA / RANOMAFANA (255 KM)

🏠 Petit déjeuner.

Route vers Ambositra en passant par des cultures en terrasse. Du haut de ses 1 350 mètres, la ville arbore un décor typique des Hautes Terres: des rizières en terrasse, des forêts d'eucalyptus, des champs à perte de vue. Elle est aussi le berceau de l'artisanat malgache, inscrit au patrimoine culturel mondial: travail de bois précieux et de la corne de zébu. Ambositra est également une région riche en histoire. Les souverains de la dynastie des Mpanalina se sont succédés dans cette région, devenue aujourd'hui un endroit où cohabitent pacifiquement les Betsileo, Merina, Bara et Tanala. Situé à 5 km à l'Ouest de l'actuelle ville et trônant majestueusement sur une altitude de 1 865m, le palais d'Ambositra est l'un des sites touristiques les plus importants. C'est une fidèle reconstitution du vrai "Rova" détruit par Radama I en 1 811. Visite du marché local et des boutiques de sculpteurs sur bois.

🏠 Déjeuner dans un restaurant malgache.

Continuation vers RANOMAFANA PARC NATIONAL. Ce trajet est une des plus belles parties des Haut Plateaux. De splendides paysages défilent sous vos yeux. Des centaines d'enfants Betsileo vous accueilleront tout au long du trajet.

Arrivée et installation à l'hôtel.

🏠 Dîner.

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- Thermal 2* (ou similaire).

4^{ème} JOUR

RANOMAFANA

🏠 Petit déjeuner.

Visite de la réserve de Ranomafana, au cœur de la forêt primaire, réserve nationale très riche en faune, par une route de montagne bordée de végétation typique du sud-est malgache. A 60 km à l'est de Fianarantsoa (2h.30 en voiture), la route est défoncée mais praticable. Parc national près d'une petite cascade d'eau chaude, enfoui dans une végétation exubérante, qui possède une des plus grande réserve, forêt primaire de type humide tropicale ; une foule de plantes et d'arbres endémiques y ont élu domicile, ainsi que de nombreuses races de lémuriens.

🏠 Déjeuner dans un restaurant local.

Visite d'un petit marché avec possibilité de dégustation de fruits exotiques (pomme cannelle, corossol, etc...). Visite du centre Valbio de Ranomafana, bâtiment de trois étages donnant sur la chute d'eau, la rivière et la forêt elle-même, au cœur de la forêt pluviale, dédié à la recherche sur la biodiversité et l'environnement, à l'art et aux échanges communautaires.

Retour à Ranomafana.

🏠 Dîner.

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- Thermal 2* (ou similaire).

5^{ème} JOUR

🕒 6h00

RANOMAFANA - AMBALAVAO - RANOHIRA (280 KM)

🏠 Petit déjeuner.

Route vers Ambalavao.

Visite d'un atelier de tissage de soie sauvage et de l'atelier de fabrication du papier Antemoro. La fabrique de papier Antemoro produit ce papier artisanal qui, une fois séché, est décoré à base de pétales de fleurs elles-mêmes séchées : artisanat rare, du papier à lettre à l'abat-jour. Toute la chronologie de cet artisanat est visible sur place. Possibilité d'acheter des étoles en soie sauvage (40 € environ).

Déjeuner au restaurant. Route pour Ranohira. Arrêt en cours de route et visite de la réserve d'Anja, gérée par la population locale, magnifique forêt sèche au pied d'énormes dômes granitiques, pour voir les lémuriens « Lemur Catta ». Continuation sur la légendaire Route Nationale 7, en passant par le pays Bara et le plateau ruiniforme de l'Horombe, aux espaces désertiques. Ranahohira est un tout petit village, à l'orée du massif de l'Isalo, base des randonnées. Arrivée à Ranohira en fin d'après-midi.

🏠 Dîner.

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- Relais de la Reine 4* (ou similaire).

6^{ème} JOUR

RANOHIRA, Parc de l'Isalo

🏠 Petit déjeuner.

Transfert jusqu'au pied du massif de l'Isalo pour découvrir les impressionnants paysages du parc national : profonds canyons, pics déchiquetés, rochers au nom évocateur, déserts de pierre, plateaux semés de cratères. C'est aussi une terre sacrée où les rochers abritent des sépultures. Randonnée, sans difficulté particulière, et visite de la piscine naturelle, où l'eau est claire. Sous la chaleur dans le massif afin de découvrir un lieu magique, se trouve une piscine alimentée par une mini cascade, véritable oasis dans l'encoignure de deux falaises ruiniformes à l'ombre des pandanus, point d'aboutissement d'une marche dans des paysages merveilleux. Possibilité de baignade (prévoir serviette et maillot de bain).

🏠 Déjeuner champêtre dans la forêt de Tapia, écosystème endémique de Madagascar.

Promenade vers les baobabs nains, particularité du massif. Retour à pied jusqu'à votre véhicule pour se rendre près de « la fenêtre de l'Isalo », roche percée à travers laquelle on peut voir le coucher du soleil.

Si les conditions météorologiques sont favorables, apéritif au coucher du soleil.

Retour à l'hôtel pour profiter de la piscine, massage et spa, etc...

🏠 Dîner.

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- Relais de la Reine 4* (ou similaire).

7^{ème} JOUR

🕒 4h30

RANOHIRA / TULEAR / IFATY (245KM)

🏠 Petit déjeuner.

Route pour Tuléar, paysage désertique où la végétation, très pauvre, est constituée de plantes épineuses. Traversée de villages de chercheurs de pierres précieuses dont le plus connu est Ilakaka, la ville du saphir. Premier aperçu des baobabs et passage au pays des Mahafaly. Visite du Parc National de Zombitse Vohibasia. Ce parc se trouve à moins de 100 km du Massif de l'Isalo. Cette forêt isolée possède une faune typique avec des baobabs et plusieurs espèces d'euphorbiaceae. Vous avez une très bonne chance de rencontrer les Propitèques Verreaux, une des plus belles espèces de lémuriens « danseurs ». Zombitse Vohibasia est également réputé auprès des ornithologues car il abrite un grand nombre d'oiseaux dans plusieurs sont endémique au parc.

Arrivée à Tuléar.

🏠 Déjeuner local en ville.

Tuléar, ville portuaire sous le tropique du capricorne. Tuléar profite le point de départ des excursions dans le sud profond à la découverte d'une brousse sauvage. Continuation vers Ifaty. A 28 km de Tuléar, Ifaty est un village de pêcheurs face à la baie majestueuse à l'eau turquoise, endroit idéal pour la détente et la plongée, loin de toute civilisation (bien que Tuléar ne soit qu'à 1 heure 30 de route).

Visite en cours de route de la forêt de Baobab de Mangily, pour mieux comprendre la formation végétale dans le sud de Madagascar.

Arrivée et installation à l'hôtel.

🏠 Dîner.

🏠 **Nuit à l'hôtel.**

- La Mira de Madiorano 3* (ou similaire)

8^{ème} JOUR

IFATY

Petit déjeuner.

Le matin, visite d'un des plus beaux villages de pêcheurs de la côte Ouest de Madagascar. Cela vous permettra de rencontrer les Vezo. Vous y verrez des pirogues à balancier de toutes les couleurs et vous assisterez au retour des pêcheurs et à la vente des poissons sur la plage. Retour à l'hôtel.

Déjeuner.

Après-midi libre en bord de mer. Possibilité d'activités libres, avec participation, à réserver et à régler sur place (*plongée, snorkelling, balade en pirogue*). Apéritif accompagné d'un spectacle folklorique, le temps d'admirer le coucher du soleil sur le Canal du Mozambique.

Dîner.

Nuit à l'hôtel.

- La Mira de Madiorano 3* (ou similaire).

9^{ème} JOUR

 1h20

IFATY / TULEAR / ANTANANARIVO

Petit déjeuner.

Transfert à l'aéroport de Tuléar.

Déjeuner à Tuléar ou Antananarivo, suivant l'horaire du vol.

Envol pour Antananarivo.

Visite de la ville. Nous irons visiter la ville haute et son Rova ou Palais de la Reine, au sommet d'une colline au style hollywoodien, qui domine toute la ville et offre un magnifique panorama à 360°. Du palais, il est agréable de descendre les vieilles ruelles qui mènent au pied du lac Anosy. En chemin, la cathédrale de l'Assomption est une belle église juste en face du petit square Jardin d'Andohalo. Visite de la Colline Royale d'Ambohimanga, lieu sacré pour les Malgaches, listé au patrimoine mondial de l'Unesco, qui se compose de l'ancienne cité royale et qui abrite quelques tombes royales et mise à disposition de quelques chambres pour se changer et collation.

Transfert vers l'aéroport.

13^{ème} JOUR

ANTANANARIVO / PARIS

 Assistance aux formalités d'enregistrement et envoi à destination de la France.

 **Nuit en vol.**

 **Petit déjeuner** à bord.

 **Arrivée à Paris.**



GRILLES TARIFAIRES

MADAGASCAR: ROUTE DU SUD - 10 JOURS/08 NUITS

L'ordre des visites peut être modifié tout en respectant le contenu du programme.

GROUPE

PRIX NETS FORFAITAIRES PAR PERSONNE - BASE DE REALISATION 16 PERSONNES

DATE	PRIX	DATE	PRIX
Du 1 ^{er} janvier au 24 mars Du 26 mai au 24 juin	1 185 €	Du 25 mars au 25 mai Du 25 juin au 31 décembre	1 220 €

Tarif Air France à titre indicatif au départ de Paris

Hors scolaires : 850 € TTC tarif plancher

NOTRE PRIX COMPREND :

- L'accueil personnalisé Boostavel à l'arrivée à l'aéroport
- Les services d'un guide accompagnateur parlant français pendant le circuit
- Le transport terrestre en autocar climatisé (limité à 20 pax)
- Le vol intérieur Tuléar/Antananarivo sur Air Madagascar
- L'hébergement pendant 11 nuits en chambre ½ DBL en hôtels 2*, 3*, 4* NL
- Le Day use à l'hôtel pour le dernier jour, avant de reprendre le vol
- La pension complète du petit déjeuner du J2 au dîner du J12 (hors boissons)
- La visite des sites comme indiqué au programme
- Un montant de 20 € reversé à AMB
- L'assistance départ aéroport à Antananarivo

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les taxes d'aéroport : 335 €
- Les frais de visa : 25 €
- Le supplément Chambre Individuelle : 350 €
- Les boissons
- Le forfait boissons (une ½ eau ou soft drink ou bière) : 30 €
- Les frais personnels, les pourboires aux guides, chauffeur, porteurs (à considérer)
- Les assurances assistance, rapatriement et annulation, bagages : 2,5%
- Le supplément base 12 à 15 personnes : 120 €
- Le supplément base 08 à 11 personnes : 160 €

Tarifs indicatifs à confirmer lors de la réservation sous réserve de disponibilité.
Mis à jour le 26/03/2018



PAIEMENT EN 4 FOIS*?

Sans frais supplémentaires ?!

Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez à nous contacter ou allez directement sur notre site web pour plus d'informations.

www.boostravel.fr

** Pour tout voyageur ayant un compte bancaire en France avec CNI ou carte de séjour.*



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

La réservation des prestations de BOOSTRAVEL implique de la part du client l'acceptation préalable des présentes conditions générales et particulières de vente. En confirmant sa réservation, tout client qui s'inscrit à un voyage reconnaît avoir pris connaissance de la description du produit choisi, des présentes conditions générales et particulières de vente et de celles du fournisseur de la prestation réservée et les accepte dans leur intégralité. Certaines offres proposées ont une date limite de validité : le client doit donc vérifier cette date.
Version en vigueur septembre 2015.

Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les ventes de voyages, de forfaits ou de séjours proposées par BOOSTRAVEL, au sens du Code de tourisme. Conformément à l'article R. 211-12 du Code du Tourisme, les extraits suivants sont intégralement reproduits :

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369 -1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-3-1

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.
- 3° Les prestations de restauration proposées.
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ .
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde .
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 .
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11.
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle -ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates.
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour.
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5° Les prestations de restauration proposées.
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8.
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation

qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés.

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4.

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle.

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11.

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au **13°** de l'article R. 211-4.

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au **13°** de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au **13°** de l'article R. 211-4.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Conformément aux articles L.121-16-1 et L.121-21-8 du Code de la Consommation, le présent contrat n'est pas soumis à un droit de rétractation.

Les présentes Conditions Particulières de Vente ont été élaborées conformément aux articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours, à l'exclusion de la vente de vols secs. Elles tiennent également compte de la réglementation européenne et des conventions internationales, notamment en matière de transport aérien. Elles sont portées à la connaissance du client avant la signature de son contrat de vente et font partie de l'information préalable visée à l'article R. 211-6 du Code du Tourisme.

BOOSTRAVEL pourra modifier le contenu des présentes Conditions Particulières de Vente, qui sont à jour lors de leur mise en ligne et de leur consultation par l'internaute. Les dispositions mentionnées ci-dessous, y compris les prix, annulent et remplacent toute information antérieure.

Quel que soit le mode de réservation de son forfait ou de sa prestation touristique, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Particulières de Vente, des conditions spécifiques au fournisseur de voyages concerné ainsi que du descriptif de la prestation choisie.

1. PROCESSUS DE RESERVATION DE LA PRESTATION TOURISTIQUE

1.1. Un programme de voyage présente des prestations touristiques élaborées par différents fournisseurs référencés par BOOSTRAVEL, tels qu'hôteliers, tour-opérateurs, transporteur (*compagnie aériennes, compagnies de croisières, etc.*) Pour toute prestation proposée, les conditions de vente spécifiques à chaque fournisseur de voyage ou centrale concerné par la prestation réservée s'appliquent également. Ces conditions comprennent des dispositions concernant notamment les modalités de paiement, d'annulations ou de modifications de réservations, de remboursement, les obligations des parties au contrat, la responsabilité.

1.3. Ce programme est donc indicatif :

- le client conclut un contrat avec l'AGENCE BOOSTRAVEL
- les Conditions Particulières de Vente du fournisseur du voyage constituent un des éléments du contrat.

2. INSCRIPTION

Le client formule ses demandes au moyen d'emails. Après confirmation par BOOSTRAVEL, le client confirmera à son tour sa réservation et procédera au règlement de l'acompte; Le client recevra un mail de confirmation de la part de BOOSTRAVEL.

La réservation confirmée correspond au contrat de voyage et comporte le descriptif de la prestation et ses caractéristiques essentielles, ainsi que le prix et les conditions d'annulation, de modification et d'assurance choisie par le client.

Les compagnies aériennes peuvent à tout moment exiger l'émission ou le paiement anticipé sans remboursement possible des billets inclus dans le forfait en cas d'annulation ou de modification. Dans ce cas, ou si le client exige l'émission anticipée de son billet, les conditions de modification ou d'annulation du forfait peuvent s'en trouver modifiées:

BOOSTRAVEL informera le client dans le respect des dispositions du Code du Tourisme. Les prestations proposées sont mises à jour dès la communication effectuée par les fournisseurs; la réservation ne peut être considérée comme définitive qu'après confirmation par BOOSTRAVEL.

Le client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations touristiques en ligne conformément à l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation.

3. PRESTATIONS ET PRIX DES FORAITS

Les fiches descriptives des voyages et séjours mentionnent expressément ce qui est compris dans le prix.

Les prix retenus dans les contrats de voyage ont été calculés sur la base des taux de change, des tarifs aériens et des prestations terrestres connus lors de la signature du contrat.

Les prix donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans le forfait ou toute interruption de voyage du fait du client (*même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé*), ne pourra donner lieu à remboursement, sauf assurance spécifique.

Les prix indiqués correspondent à un prix forfaitaire par personne, sur la base d'une chambre double, TTC, et sont libellés en euros. Ils doivent être confirmés par BOOSTRAVEL au moment de l'inscription. Les prix sont calculés de façon forfaitaire selon le nombre de nuitées et non de journées.

Ils incluent les transports aériens, maritimes et terrestres, les transferts selon les indications des itinéraires, les taxes connues au jour de l'inscription, les frais de dossier, l'hébergement, les visites et excursions inscrites au programme et non mentionnées comme facultatives.

Sauf mention spéciale sur le contrat de voyage, les prix ne comprennent pas les frais d'obtention de visas et passeports, les pourboires et gratifications divers, les dépenses personnelles et les assurances facultatives bagages, annulation et assistance, les boissons, ni certaines prestations obligatoires telles que les taxes locales, le supplément dîner de réveillon ou occasion spéciale, les frais de visas, etc. BOOSTRAVEL décline toute responsabilité pour les achats personnels sur place.

Les occupants d'une même chambre doivent obligatoirement souscrire la même pension.

Le paiement complet pour tous les titres de transport seuls, assurances et locations de voiture est exigé 30 jours avant le départ du Client.

4. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

BOOSTRAVEL informe les clients ressortissants français, européens ou ressortissants d'un pays de l'Espace Economique Européen qu'ils doivent prendre leurs dispositions en ce qui concerne les règlements de police et de santé applicables à tout moment du voyage.

Les ressortissants étrangers non-européens ou non ressortissants de l'EEE doivent se rapprocher de leur autorité consulaire, sous leur seule responsabilité, afin de connaître les formalités exigées par le déplacement envisagé et les délais nécessaires en fonction de la date de départ. Il n'appartient pas à BOOSTRAVEL ou à l'agence de fournir ces informations ni d'interroger les clients sur leur nationalité.

Si le voyage concerne des enfants mineurs, il appartient aux parents de se mettre en conformité avec les indications qui leur seront données; chaque enfant doit être muni d'une pièce d'identité personnelle avec photographie. Les livrets de famille ne sont pas des pièces d'identité.

En aucun cas, BOOSTRAVEL ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des clients qui doivent prendre à leur charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (*passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.*) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un client de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du client ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du client qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que BOOSTRAVEL ne rembourse ni ne remplace ledit voyage.

Les clients doivent particulièrement veiller – sous leur seule responsabilité – à la conformité des noms et prénoms indiqués lors de leur réservation et confirmés lors de la conclusion de leur contrat de voyage avec les mentions de leurs papiers d'identité valides (*nom d'usage, nom d'épouse etc.*)

5. DURÉE DU VOYAGE

La durée du voyage inclut les jours de départ et de retour, depuis l'heure de départ de l'aéroport le jour du départ, jusqu'à l'heure d'atterrissage du vol le jour du retour. Sauf mention particulière, compte tenu des horaires des vols souvent aléatoires, il convient de considérer que les premiers et derniers jours du voyage seront consacrés au transport et ne comporteront aucune prestation sur le lieu du séjour. A certaines dates, les séjours de deux ou trois semaines sur vols spéciaux pourraient ne pas être disponibles à la vente, ou être proposés en nombre limité.

6. HÔTELLERIE

La classification des hôtels par étoiles ou par catégorie présentée par BOOSTRAVEL résulte toujours des décisions des autorités du Tourisme, selon des normes locales qui peuvent être différentes des normes françaises ou internationales. Les usages de l'hôtellerie internationale impliquent que les participants prennent possession de la chambre à partir de 14 heures et la libèrent avant midi, et ce, quelle que soit l'heure de départ ou d'arrivée. Les chambres individuelles sont souvent plus petites et moins bien situées dans l'hôtel que les autres, même si un supplément est demandé à ce propos. Dans la plupart des hôtels, les chambres triples sont des chambres doubles avec un lit d'appoint. Cette formule, qui évite le règlement d'un supplément chambre individuelle pour la troisième personne, implique par conséquent quelques inconvénients notamment en terme d'espace disponible dans la chambre. Elles sont déconseillées pour trois adultes.

En cas de séjour en demi-pension, chaque nuit passée sur place correspond à un petit-déjeuner et un dîner. Ainsi, en cas d'arrivée tardive et de départ matinal aucun repas ne sera fourni le premier et le dernier jour. Il en est de même en cas de séjour en pension complète. En cas de vol dans les hôtels, la responsabilité de BOOSTRAVEL sera limitée conformément aux règles du Code civil. De manière générale, les hôtels disposent de coffre-fort (*gratuit ou payant*) qu'il est recommandé d'utiliser. L'accès aux discothèques des établissements hôteliers est interdit aux personnes de moins de 18 ans. Une pièce d'identité peut être demandée. La formule "All Inclusive" permet la consommation sans limite de certains alcools pour les personnes majeures. L'abus d'alcool est dangereux. BOOSTRAVEL ne pourra être tenue responsable des comportements ou accidents survenus aux clients en état d'ébriété. Les activités et loisirs proposés par les hôtels peuvent présenter des risques dont BOOSTRAVEL ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Les images présentées dans les programmes sont fournies à titre d'illustration des prestations : BOOSTRAVEL ne garantit pas qu'elles correspondent toujours exactement aux prestations réservées par le client (*par exemple : image d'une chambre catégorie supérieure dans le descriptif produit alors que le client a réservé une chambre standard ; vue de la mer alors que la chambre est située ailleurs etc.*).

7. TRANSPORT AERIEN

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999, dont les limitations de responsabilités pourraient profiter à BOOSTRAVEL, en cas de mise en jeu de sa responsabilité et selon l'article L211 -16 du Code du Tourisme.

Les conditions de transport sont rappelées au dos des billets ou communiquées en même temps que son émission. Tous les horaires sont donnés à titre indicatif dès qu'ils sont disponibles et peuvent être modifiés, même après confirmation à l'initiative de la compagnie aérienne. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Compte tenu de l'intensification du trafic aérien, des événements indépendants de la volonté de BOOSTRAVEL (*grèves, incidents techniques, retards aériens*) peuvent avoir lieu et sont régis notamment par le Règlement européen n°261/2004 du 11 février 2004 relatif au refus d'embarquement, aux annulations et aux retards importants de vol, dont les limitations peuvent bénéficier BOOSTRAVEL. Par ailleurs, un changement d'aéroport peut se produire dans n'importe quelle ville. Une escale technique ou supplémentaire peut être prévue par la compagnie aérienne sans que BOOSTRAVEL ait le temps d'en informer les clients. La liste des compagnies aériennes utilisées dans les voyages proposés, est communiquée conformément aux dispositions des articles R.211-15 et suivants du Code du Tourisme. Une confirmation de l'identité de la compagnie aérienne sera communiquée au client lors de l'inscription et au plus tard 8 jours avant le départ. Une modification peut intervenir avant le départ et le client en sera informé au plus tard lors de l'embarquement. Pour les vols charters dont la durée n'excède pas deux heures, aucun repas à bord ne sera servi. Sur certains vols, les boissons alcoolisées sont payantes. Conformément au Règlement CE n°1107/2006, le client présentant un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, est tenu d'en informer BOOSTRAVEL avant sa réservation, et au plus tard 48 heures avant l'heure de départ publié du vol. BOOSTRAVEL ou le transporteur aérien peuvent déconseiller ou refuser au client présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent impossible pareil transport. BOOSTRAVEL ou le transporteur aérien peuvent également exiger l'accompagnement de ce client par une personne capable de lui fournir une assistance. Conformément à l'article L.113-8 du Code de la Consommation, en cas de non utilisation de votre billet d'avion, vous avez la possibilité de vous faire rembourser, sur demande, les « taxes aéroports » afférentes à celui-ci. Le remboursement fera l'objet d'une facturation de frais, dans la limite de 20% du montant remboursé.

8. RECLAMATIONS

Lorsqu'un client constate qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée de son séjour, il doit immédiatement en aviser le représentant local du fournisseur de voyages avec lequel il a contracté ou l'accompagnateur présent afin de régler le litige sur place. Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à BOOSTRAVEL dans les 30 jours suivant le retour, par courrier recommandé avec avis de réception, accompagné des justificatifs appropriés. A défaut, le dossier ne sera pas traité prioritairement. Après avoir saisi l'Agence et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

La remise éventuelle de questionnaires par le prestataire ou le fournisseur à la fin du voyage est uniquement destinée à établir des statistiques sur les prestations. Ils ne pourront donc, en aucun cas, être considérés comme des éléments du dossier d'après-vente du client.

9. BAGAGES-EFFETS PERSONNELS

BOOSTRAVEL ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages ou effets personnels durant le voyage. En cas de problème, il est recommandé aux clients de faire constater les faits par les autorités locales compétentes (*dépôt de plainte*).

Lors du transport aérien, la responsabilité des compagnies aériennes est limitée ou exclue en cas de perte, avarie ou retard de bagages, selon les conventions de Varsovie et de Montréal précitées ; ces conventions peuvent également bénéficier à l'Agence en cas de mise en jeu de sa responsabilité. Toute réclamation doit être immédiatement déposée à l'aéroport par le client lui-même auprès des services du transporteur ou de l'aéroport et dès constatation du dommage. Aucune assurance bagages n'est incluse dans les prix des prestations proposées. Cependant, une assurance peut être proposée par l'un de nos prestataires en matière d'assurances.

IMPORTANT : Si vous suivez un traitement médicamenteux, conservez-le en cabine avec vous dans un bagage à main (*avec ordonnances*), ne le laissez pas en soute. Il est également recommandé de conserver avec vous en bagage à main vos objets de valeur : appareil photos, caméscope, lunettes de vue, clés d'appartement, de voiture, bijoux, etc. S'ils sont autorisés en cabine et dans la limite du poids autorisé en cabine par le transporteur. Outre les objets déjà interdits, les passagers doivent respecter les nouvelles mesures de restriction sur les liquides contenus dans les bagages en cabine instaurées depuis le 6 novembre 2006 ; lors des contrôles de sûreté, les passagers doivent présenter séparément un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20cm sur 20cm, les flacons et tubes de 100ml maximum chacun.

10. RESPONSABILITE

BOOSTRAVEL est titulaire des autorisations légales et administratives délivrées par les autorités françaises compétentes, garantissant aux clients la bonne exécution des prestations achetées. Dans le cas de forfaits touristiques, la responsabilité du vendeur de la prestation touristique est définie à l'article L.211 -16 de Code du tourisme et ne peut être engagée en cas d'inexécution contractuelle de la part du client, en cas du fait d'un tiers ou en cas de force majeure. Hors forfaits touristiques (*par exemple, location de voiture seule*), la responsabilité de plein droit prévue à l'article précité est exclue, conformément à l'article L.211-16 du Code du tourisme. La responsabilité de l'Agence de voyages peut être limitée par celle de ses propres prestataires par l'application de conventions internationales, notamment pour le transport aérien, les conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999 (*article L211-16 du Code du Tourisme*). BOOSTRAVEL ne pourra être tenue pour responsable de modifications de dates, d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport au retour, de la suppression ou modification d'une partie du programme provoqués par des événements extérieurs tels que grèves sans préavis, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries, épidémies, changement de vol ou tout autre cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputables au client. Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des hôteliers sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues. BOOSTRAVEL ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées directement sur place par le client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du client.

11. ASSURANCE

L'Agence communique au client les conditions des assurances spécifiques annulation, assistance et rapatriement avant la confirmation de la réservation de voyage, au moyen d'un lien vers les dites conditions que le client pourra imprimer.

Au plus tard au moment de l'inscription, le client pourra souscrire un contrat d'assurance spécifique selon deux options: Multirisques ou Annulation.

Si le client justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, le client a la possibilité de résilier sans frais cette assurance dans un délai de quatorze (14) jours et tant qu'aucune garantie n'a été mise en oeuvre.

Le client pourra choisir de ne souscrire aucune assurance complémentaire.

12. CONDITIONS D'ANNULATION

a. Annulation du Fait du Client

Toute demande d'annulation d'inscription émanant du client doit être effectuée par écrit auprès de BOOSTRAVEL et entraînera les frais d'annulation suivants A + de 120 jours : 70 € de frais par personne – de 119 j à 30 j avant le départ, frais forfaitaires de 30 % de frais par personne – de 29 jours à 08 jours avant le départ : 90 % de frais – de 07 jours au départ : 100 % de frais.

En cas d'annulation de toute prestation, la prime d'assurance, les frais de visas le cas échéant, les frais de dossier et les frais de billetterie ne sont pas remboursables.

b. Annulation du Fait de BOOSTRAVEL

Si BOOSTRAVEL décide d'annuler le voyage ou le séjour avant le départ, le client en sera averti par tout moyen permettant d'en accuser réception. Si un accord amiable sur un voyage ou séjour de substitution se révèle impossible, BOOSTRAVEL s'engage à rembourser la totalité des sommes versées.

13. MODIFICATIONS DU CONTRAT

a. Modifications par le Client

Un report de date ou un changement de destination est en général considéré comme une annulation (*cf. Article 14*). Un changement de nom n'est pas considéré comme une modification, mais comme une cession de contrat et implique donc des frais prévus à l'Article 14. Toute modification des prestations par le client sur place ne pourra donner lieu à remboursement (séjour écourté par exemple), de même que toute prestation non consommée.

b. Modifications par BOOSTRAVEL

Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à un fournisseur de voyages au sens de l'article L.211 -13 du Code du tourisme, le contraint à modifier un élément essentiel du contrat conclu par BOOSTRAVEL avec le client, BOOSTRAVEL avertira le client par tout moyen permettant d'en accuser réception, le plus rapidement possible et formulera des propositions (*modification du voyage ou voyage de substitution*). Lorsqu'un nombre minimal de participants est requis pour la réalisation d'un circuit ou d'un voyage et que ce nombre n'est pas atteint, BOOSTRAVEL en informe le client au moins 21 jours avant la date de départ. Il sera alors proposé au client une solution de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées.

14. CESSIION DU CONTRAT

Le client doit impérativement informer BOOSTRAVEL de la cession du contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard 30 JOURS avant la date de départ prévue, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus dans les Conditions Particulières de Vente du Fournisseur.

17. DROIT APPLICABLE

Les contrats conclus entre BOOSTRAVEL et le client sont soumis au droit français.

18. DIVERS

BOOSTRAVEL a souscrit auprès de la compagnie Atradius, un contrat garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages matériels, immatériels causés à ses clients ou à des tiers par faute, erreur ou négligence commises à l'occasion de son activité ; illimitée pour les dommages corporels. BOOSTRAVEL a déposé une garantie financière auprès d'Atradius afin de garantir les clients et les fournisseurs conformément à la réglementation en vigueur.

*Boostravel - 28, boulevard Poissonnière, 75009 Paris - RCS Paris 524255023
TVA intracommunautaire FR FR00524255023 - Code APE 7911Z - N° IATA 20261684
IM 092100109 - Atout France 81/79, rue de Clichy, 75009 Paris
RCP: Hiscox 19, rue Louis le Grand, 75002 Paris.*



boostravel